



HAL
open science

L'accueil des réfugiés espagnols dans la Drôme (1936-1940)

Jean-Luc de Ochandiano

► **To cite this version:**

Jean-Luc de Ochandiano. L'accueil des réfugiés espagnols dans la Drôme (1936-1940). Un siècle de réfugiés dans la Drôme, Département de la Drôme; Valence Roman Agglo, pp.64-79, 2017, 978-2-9528952-4-8. hal-01490191

HAL Id: hal-01490191

<https://hal.science/hal-01490191>

Submitted on 2 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'accueil des réfugiés espagnols dans la Drôme (1936-1940)

Jean-Luc de Ochandiano, historien, chercheur associé au LARHRA

La « crise des migrants » que nous connaissons actuellement, qui est largement produite par une arrivée importante de réfugiés dans les pays d'Europe occidentale, est la plupart du temps présentée comme un phénomène sans précédent, notamment par son caractère massif.

Pourtant, la France a connu, durant la Guerre d'Espagne, une arrivée de réfugiés d'une ampleur bien supérieure à celle que nous vivons de nos jours. Au point qu'au plus fort de cette autre « crise », on a pu compter jusqu'à 500 000 réfugiés espagnols sur le sol français.

La Drôme a largement été mise à contribution pour recevoir les Espagnols fuyant la guerre et la répression franquiste. Elle constitue donc un observatoire intéressant pour étudier l'histoire de l'accueil des réfugiés espagnols en France, pour se pencher sur les politiques publiques mises en œuvre à l'époque et sur la solidarité développée par les habitants dans un département où la présence espagnole était jusqu'alors très faible.

En 1936, au moment du déclenchement de la Guerre d'Espagne, la Drôme ne compte, en effet, que 460 étrangers de nationalité espagnole (contre 3274 Italiens et 1142 Arméniens). Les Espagnols représentent alors moins de 0,2% de la population totale et 5,5% des étrangers du département. Leur présence est donc somme toute marginale contrairement à certains départements du sud-ouest de la France ou à des départements industriels comme le Rhône où les Espagnols représentent 1,2% de la population totale et près de 19% des étrangers. De ce fait, il n'existe pas, dans la Drôme, de « colonies espagnoles » (selon les termes de l'époque) capables de s'organiser pour venir en aide aux réfugiés dont certains arrivent dès le début de la guerre déclenchée par le soulèvement militaire du 18 juillet 1936¹.

Les réfugiés de 1936 et 1937

L'arrivée des réfugiés dans la Drôme a tout d'abord été relativement limitée mais apparaît dans les archives de l'administration drômoise dès les premiers mois de la guerre. Le 15 septembre, le préfet signale, par exemple, l'arrivée de 25 ecclésiastiques espagnols qui « ont été hébergés par les soins de l'évêque de Valence qui les a répartis dans diverses paroisses du département sans intervention de l'administration »². Pour la plupart originaires de Catalogne, ils ont fui les attaques d'églises et de couvents qui ont suivi la mise en échec des militaires rebelles dans cette région. Craignant une population souvent très hostile à l'Église, ils fuient l'Espagne en masse et certains sont recueillis par le clergé drômois.

L'accueil des réfugiés basques en 1937

Sans être négligeable, ces arrivées restent tout d'abord sporadiques et passe relativement inaperçues des Drômois, contrairement à l'exode des familles basques qui est organisé par les forces républicaines lors de la « campagne du Nord » lancée par les troupes nationalistes au printemps 1937. Lors de cette offensive, les populations civiles des villes basques tenues par les républicains sont bombardées violemment par l'aviation, comme à Guernica le 26 avril

¹ La seule association espagnole repérée dans la Drôme pendant la période est la « Colonie espagnole » de Romans - Bourg-de-Péage.

² ADD, 4 M 634, préfet de la Drôme au ministre de l'Intérieur, 15/09/1936.

1937. Pour protéger les femmes et les enfants, le gouvernement basque organise leur évacuation vers certains ports français. La prise de Bilbao par les nationalistes, le 19 juin 1937, accélère l'exode des populations basques et, en quelques semaines, 120 000 réfugiés passent par Bordeaux et Nantes pour être ensuite prises en charge, pour une grande partie, par l'État français qui s'occupe de leur hébergement. Les réfugiés sont dirigés en priorité vers 31 départements dits "de première urgence" situés entre la Garonne et la Loire, dont la Drôme³.

Dans ce département, en dehors d'un groupe de 39 enfants qui arrive directement de Bilbao le 18 mai et dont nous reparlerons, le premier « contingent » de réfugiés en provenance de Bordeaux est accueilli à la gare de Valence le 19 mai 1937. Il comprend 128 réfugiés espagnols. Il est suivi, le 15 juin, par un second convoi de 156 enfants accompagnés de sept surveillants espagnols. Puis les choses s'accélérent en juillet-août avec l'arrivée de sept contingents successifs en à peine plus d'un mois, dont 452 réfugiés le 11 juillet. Au total, environ 1 300 réfugiés basques, en majorité des enfants et des femmes, arrivent dans le département entre le 19 mai et le 11 août.

Les services préfectoraux avaient anticipé la venue possible de réfugiés espagnols sur le territoire du département et avaient identifié, dès la fin de l'année 1936, des lieux possibles pour les héberger. Ils s'étaient en particulier intéressés à l'ancienne caserne Saint-Martin, à Montélimar, qui dépendait encore de l'armée mais était désaffectée⁴. Le choix de cette caserne, pour loger les réfugiés basques, va pourtant à l'encontre de l'Instruction générale sur l'Hébergement des réfugiés espagnols diffusée auprès des préfets en mai 1937, qui leur recommandait « d'écarter le principe de l'hébergement collectif dans les camps à la charge de l'Etat » afin de « répartir les réfugiés sur toute l'étendue de leurs départements respectifs »⁵. Mais le préfet de la Drôme ne semble pas en mesure de répondre à la demande du gouvernement et, dès le premier convoi, la plupart des réfugiés sont cantonnés dans cette caserne que l'armée aide à équiper de manière rudimentaire.

La Caserne Saint-Martin a été aménagée pour accueillir jusqu'à 250 réfugiés. Mais, à partir de début juillet, les arrivées sont incessantes et ce lieu d'hébergement est rapidement surpeuplé. Aussi, à partir de mi-juillet, des réfugiés sont dirigés vers Nyons, où ils sont installés dans la maison d'arrêt désaffectée, puis vers Saillans où ils sont logés dans un bâtiment de l'usine de soierie Naëf Frères mis à disposition gracieusement par le directeur de l'entreprise. D'autres sont envoyés à Bourg-de-Péage et Romans où ils sont cantonnés provisoirement dans les locaux des écoles primaires supérieures de ces deux villes. Fin septembre 1937, un bail est signé entre l'État et les établissements Paul Arnoux, fabricant de chaussures pour dames, pour loger les réfugiés dans l'ancienne usine Blachon, située rue de Delay, à Romans.

Entre temps, certaines familles sont retournées en Espagne et d'autres ont poursuivi leur exode, comme les 32 enfants basques qui, le 13 juillet, sont dirigés vers la Belgique, par train spécial, par l'Office de documentation et d'action sociale catholique de Bordeaux qui en avait déjà la charge depuis leur arrivée dans la Drôme.

Le 31 juillet 1937, alors que sept « contingents » sur neuf sont arrivés, la préfecture comptabilise déjà 831 réfugiés espagnols dans le Drôme dont 456 à Montélimar, 69 à Nyons, 22 à Saillans, 79 à Bourg-de-Péage, 161 à Romans et 41 à Valence.

Les réfugiés de Valence sont dans une situation particulière puisqu'ils ont été pris en charge, dès leur arrivée, par le Comité départemental d'accueil aux Enfants d'Espagne dont le siège est

³ Geneviève Dreyfus-Armand, *L'exil des républicains espagnols en France*, Paris : Albin Michel, 1999, p. 35 à 39.

⁴ ADD, 4 M 643, Préfet de la Drôme au Gouverneur militaire de Lyon, 19/10/1936

⁵ ADD, 4 M 634, Ministre de l'Intérieur, Instruction générale sur l'Hébergement des réfugiés espagnols, mai 1937.

à la Maison du Peuple de Valence. Ce comité est l'une des antennes du Comité national d'accueil aux enfants d'Espagne créé en novembre 1936 à l'initiative de la CGT et s'occupe exclusivement d'enfants arrivés sans leurs parents⁶.

Les premiers enfants pris en charge, au nombre de 39 et âgés de 4 à 12 ans, arrivent directement de Bilbao par car, le 18 mai, accompagné de M. Alcalá, délégué du Ministère de la Santé publique espagnole⁷. Certains d'entre eux sont hébergés dans l'ancien Arsenal, quai du Rhône, dont les locaux ont été remis à neuf par la municipalité de Valence et qui est prévu, au départ, pour recevoir 20 à 25 enfants encadrés par une surveillante. Mais d'autres sont rapidement placés dans des familles d'accueil.

Certaines familles françaises de la Drôme ont recueilli des enfants basques, comme Louis Richaud, de Saint-Uze, qui s'occupe d'une petite réfugiée, Jesusa Garate Herillan, et, début août 1937, demande l'autorisation de l'amener en « congé payé » à Ramonchamp (Vosges), ou Henri Delaval, habitant 15 chemin de la Forêt, à Valence, qui recueille Andres Acedo jusqu'à ce que sa mère, hébergée à Rochechouart, demande sa venue auprès d'elle. Mais dans de nombreux cas, les familles qui se proposent ont elles-mêmes des patronymes espagnols, tel M. Escoda, habitant à Livron, dans le quartier de Fiancey, qui a pris à sa charge les enfants Alfredo et Celio Sisón Carrarero. Mais, comme nous l'avons déjà souligné, les immigrés espagnols, installés dans la Drôme avant 1936, sont peu nombreux. Aussi, faute de candidatures suffisantes au sein de la population française ou par volonté de trouver des tuteurs hispanophones, les enfants sont remis à des familles espagnoles hors du département. C'est le cas, en particulier, après l'arrivée du second « contingent » de réfugiés le 15 juin. Le préfet de la Drôme confie, à nouveau, au Comité 30 enfants basques de 5 à 13 ans qui sont placés dans 27 familles de Roussillon, Péage-de-Roussillon et Salaise. Toutes ces familles ont des noms espagnols (tels Esteban López ou Mariano Martínez) et font partie de la petite communauté espagnole qui s'est constituée et vit, souvent de manière très précaire, autour des usines chimiques Rhône-Poulenc. En octobre 1937, au moment où la plupart des réfugiés sont rapatriés en Espagne après la chute du pays basque entre les mains des nationalistes, le préfet de la Drôme comptabilise 118 enfants « orphelins ou isolés » qui ont été placés dans des familles par le Comité de Valence, nombre non négligeable à ses yeux, d'autant plus que la Comité prend totalement à sa charge les frais liés à leur hébergement. Ces enfants se trouvent à Roussillon, Salaise, mais aussi à Saint-Étienne et Villeurbanne où, là encore, la population espagnole est nombreuse et se mobilise pour recueillir les victimes de la guerre.

Les réfugiés de la caserne Saint-Martin (Montélimar)

La préfecture, a pris en charge financièrement et matériellement les réfugiés basques arrivés dans la Drôme. Cela s'est fait souvent dans des conditions difficiles car le préfet n'apprend quelques fois que tardivement l'arrivée de nouveaux convois. Mais, dès les premières arrivées, qui sont pourtant attendues depuis quelques semaines, les conditions d'accueil au sein de la caserne Saint-Martin sont très précaires : le maire de Montélimar se plaint, par exemple, que la literie ne comprend même pas de matelas et demande de fournir au moins aux nouveaux venus des enveloppes garnies de paille. Il est aussi contraint de faire appel à la population pour obtenir des petits lits pour les enfants en bas âge. Par ailleurs, dès le 21 mai, la préfecture demande au

⁶ Geneviève Dreyfus-Armand, « L'accueil des enfants espagnols en France pendant la guerre d'Espagne et après la victoire franquiste », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 2011, n° 46, p. 105-122.

⁷ *Le Petit dauphinois*, 19/05/1937.

maire de supprimer le plat de viande du soir afin de limiter les dépenses de nourriture⁸, et la situation ne s'améliore pas dans les mois qui suivent puisqu'en août, une délégation de réfugiés se plaint de la mauvaise qualité des repas fournis.

Mais l'un des problèmes les plus importants est lié à la présence des réfugiés dans la ville qui est rapidement perçue, par les autorités, comme un danger potentiel pour la sécurité publique. Aussi, dès le 31 mai, un arrêté municipal cherche à encadrer fortement les déplacements hors de la caserne : les réfugiés majeurs ne peuvent sortir librement que de 9h à 20h, les mineurs de 15 à 21 ans « que sur présentation d'une carte personnelle délivrée par le Commissaire de police sur la demande du chef de famille qualifié », et les enfants de moins de 15 ans qu'accompagnés du chef de famille ou une personne autorisée. Par ailleurs, « les enfants ne pourront être abandonnés à eux-mêmes en ville »⁹.

Ainsi, dès la fin du mois de mai, l'hébergement au sein de la caserne Saint-Martin prend l'allure d'une résidence surveillée pour les réfugiés. Mais ces derniers ont heureusement aussi la chance de recevoir le soutien et l'aide de plusieurs comités qui tentent d'améliorer leurs conditions de vie. Ces organismes agissent en ordre dispersé malgré la tentative du maire de Montélimar, Edouard Tardieu, de créer, le 5 juin 1937, un Comité d'accueil des réfugiés espagnols de Montélimar. Mais dès la semaine suivante, cette structure cesse son activité et les journaux drômois relaient les appels de deux organismes locaux de soutien au réfugiés, le Comité chrétien d'entr'aide aux réfugiés espagnols et le Comité de rassemblement populaire d'accueil aux victimes du fascisme espagnol de Montélimar qui, dans l'un de ses appels, reproche aux « hommes du pape et de la monarchie » d'être les responsables de la Guerre d'Espagne¹⁰. Les dissensions entre partis de gauche et catholiques ont certainement mené à l'échec des initiatives du maire et, dans les mois qui suivent, chaque comité mène ses actions propres. Le comité de rassemblement populaire distribue ainsi régulièrement des vêtements aux réfugiés de la caserne Saint-Martin, mais leur offre aussi un poste de TSF et des journaux leur permettant de se tenir au courant des nouvelles de leur pays. Le Comité chrétien, dont l'un des dirigeants est l'abbé Chalamet, directeur de l'école Sainte-Croix de Montélimar, propose, de son côté, un service religieux destiné aux réfugiés qui est assuré, dans la chapelle de la Visitation, par un prêtre basque venu à cet effet. Mais il mène surtout une action particulière en direction des enfants.

En effet, parmi les réfugiés dont le nombre double rapidement par rapport aux chiffres prévus au départ, on trouve de nombreux enfants qui ont vécu l'expérience traumatisante de la guerre, de l'exode et de la séparation puisqu'ils n'ont pu venir, au mieux, qu'avec leur mère. N'étant pas scolarisés, ils sont livrés à eux-mêmes et posent régulièrement des problèmes aux autorités. Début juin, le maire de Montélimar demande d'ailleurs au rectorat la création d'une classe mixte pour accueillir les 67 enfants en âge d'être scolarisés qui vivent alors à la caserne Saint-Martin et qui, selon lui, « sont très turbulents » et « ne sachant que devenir, circulent dans les rues à n'importe quelle heure ».

Mais la classe ne voit pas le jour, d'autant plus que les vacances scolaires arrivent à ce moment-là. C'est certainement ce qui pousse le Comité chrétien à organiser des classes pour les enfants basques grâce à l'aide de 3 sœurs espagnoles. Jusqu'en octobre 1937, environ 200 enfants participent à ces classes où ils apprennent aussi des rudiments de français. Mais l'augmentation du nombre des enfants continue à préoccuper les autorités. Au cours du mois d'août, en

⁸ ADD, 4 M 643, notes manuscrites du 21/05 et 31/05/1937.

⁹ ADD, 4 M 643, arrêté municipal du 31/05/1937.

¹⁰ *Journal de Montélimar*, 12/06/1937.

particulier, le commissaire de Montélimar signale, à nouveau, au préfet le problème posé par les enfants espagnols :

« A plusieurs reprises, des groupes d'enfants de 12 à 17 ans ont été surpris en train de dérober des fruits dans les jardins et vergers et ont menacé les propriétaires qui tentaient de défendre leur bien ; on leur reproche aussi une attitude inconvenante à l'égard de certaines personnes et en particulier d'ecclésiastiques. Depuis quelques temps, on signale aussi des vols commis aux étalages et dans des voitures en stationnement [...]. En outre, ces mêmes réfugiés ont badigeonné les murs de la caserne d'inscriptions révolutionnaires, d'appel à l'anarchie agrémentés de dessins représentant la faucille et le marteau, ont brisé de nombreux carreaux, détérioré des toits de bâtiments militaires et, le 24 courant, allumé un foyer dans le local de la caserne servant de forge après avoir fracturé portes et fenêtres »¹¹.

À la suite de ce courrier, le préfet transmet au ministre de l'Intérieur une liste nominative de jeunes réfugiés qu'il demande de placer dans un centre d'hébergement situé hors du département pour sanctionner leur attitude et inciter les autres jeunes à « la modération ».

L'inquiétude créée par la présence de nombreux enfants et adolescents désœuvrés est ici doublée d'une crainte liée à la contagion révolutionnaire dont les réfugiés pourraient être porteurs. Elle est d'ailleurs relayée et dramatisée par certains journaux réactionnaires tel *L'impartial de la Drôme* qui assimile l'arrivée des réfugiés à une « colonisation de la France » alors même que « l'étranger tient déjà trop de place » dans le pays, et qui affirme que « chaque jour, des incidents éclatent et c'est généralement le poing levé et l'"internationale" et l'injure aux lèvres que cette étrange population offre en remerciement à ceux qui leur tendent la main »¹². L'abbé Chalamet essaie de répondre à ces arguments, par article interposé, en décrivant les conditions de vie difficiles des réfugiés « vivant dans des chambrées de caserne, sans pouvoir s'isoler, sans pouvoir mener la moindre vie de famille, dans une existence qui s'écoule dans l'ennui du désœuvrement » et en posant au lecteur la question suivante : « si, au lieu des habitants de Bilbao transportés à Montélimar, c'était les habitants de Montélimar qui eussent été transportés à Bilbao, sommes-nous sûrs que tous s'y seraient comportés comme des modèles de sainteté ? »¹³.

Le rapatriement des réfugiés basques

À la fin du mois de septembre 1937, les forces nationalistes espagnoles ont conquis le Pays Basque et pénètrent dans les Asturies. Par ailleurs, le gouvernement de Léon Blum est tombé en juin et les radicaux, arrivés au pouvoir, qui ont une attitude moins bienveillante vis-à-vis des réfugiés, choisissent d'organiser le rapatriement de l'ensemble des basques recueillis sur le territoire français. Aussi, au début du mois d'octobre, tous les réfugiés de la Drôme sont concentrés à la caserne Saint-Martin d'où plusieurs convois les rapatrient vers Hendaye pour ceux qui acceptent d'aller en zone nationaliste, ou Cerbère pour ceux qui veulent rejoindre la zone républicaine. Le 14 octobre, le préfet demande la relève du poste de garde placé à la caserne car les derniers réfugiés sont partis le jour précédent malgré la proposition faite par le Comité Hispano-français d'aide au Peuple espagnol de Saint-Etienne de recueillir et de prendre à sa charge, parmi les réfugiés de Montélimar, 100 femmes et enfants qui seraient dirigés par ses soins à Villeurbanne et 100 enfants envoyés à Lyon. Mais le préfecture, inquiète de voir « la très vive effervescence » provoquée par cette proposition parmi les réfugiés, et « en raison

¹¹ ADD, 4 M 643, Commissaire de police de Montélimar à Préfet de la Drôme, 26/08/1937.

¹² Jacques Rozières, « Les réfugiés espagnols », *L'impartial de la Drôme*, 02/09/1937.

¹³ Abbé J.-Ch. Chalamet, « Pour nos frères les réfugiés », *Gazette de la Drôme*, 07/08/1937.

des troubles qui ne manqueraient pas de résulter parmi les réfugiés qui ne seraient pas choisis pour rester », refuse la proposition du Comité de Saint-Etienne¹⁴.

Après le 13 août, seuls restent dans la Drôme les enfants pris en charge par le Comité de Valence et placés dans des familles. N'étant pas à la charge de l'État, ils n'ont pas l'obligation de rentrer en Espagne mais ils vont peu à peu retourner chez eux en fonction des demandes des familles. Ces demandes sont étudiées attentivement quand elles proviennent du territoire sous contrôle nationaliste car les dirigeants du Comité de Valence craignent que certaines d'entre elles soient « faites sous la menace ».

Le comité national, dont dépend le comité de Valence, a d'ailleurs donné les instructions suivantes, en accord avec le Ministre de l'Intérieur :

« Les démarches à faire par les parents résidant en Espagne sont les suivantes :

- Pour les parents résidant en Espagne républicaine : une demande du père ou de la mère, légalisée par les autorités de la ville où ils résident.
- Pour les parents se trouvant dans la zone occupée par Franco un acte notarié, légalisé et certifié conforme par le consul de France, habitant cette ville.

Ce n'est que sur présentation de ces pièces que l'Ambassade d'Espagne et la Délégation du Ministère de l'Assistance sociale peuvent vous donner la décharge de ces enfants »¹⁵.

Les tuteurs en enfants expriment eux aussi, à plusieurs reprises leur inquiétude face à des demandes de rapatriement dont ils doutent de la véracité. Ainsi, M. Busa, qui a recueilli Concepción Rodriguez Gómez, s'étonne que le Ministre des Affaires étrangères communique au Comité une demande de rapatriement pour l'enfant dont il a la charge : « Je me demande bien pourquoi vous me réclamez cette enfant. Elle-même en est étonnée et pleure car il y a à peu près trois semaines que la maman a écrit et qu'elle lui dit qu'elle n'est pas heureuse là-bas, sans travail et a la charge d'un petit frère de 6 ans. La maman a été une des premières victimes car le papa est mort tué par les nationalistes à la sortie de chez lui. Donc la petite Concepción Rodríguez ne tient pas du tout pour le moment à retourner pour crever de faim en Espagne »¹⁶. M. Marin, garagiste à Buis-les-Baronnies, qui a recueilli Maria Berta et Isabel Bideganeta, âgée de 10 et 12 ans, partage les mêmes inquiétudes lorsqu'il reçoit, en décembre 1937, une demande de rapatriement des deux enfants. Doutant de la réalité de la demande parental, il multiplie les démarches pour s'assurer de celle-ci et propose finalement d'amener lui-même les enfants à Hendaye pour les remettre directement entre les mains de leur père. C'est finalement chose faite le 30 juin 1938.

Les Réfugiés de 1939

L'arrivée des réfugiés en février 1939

À la fin de l'année 1938, il ne reste donc plus qu'un nombre limité de réfugiés espagnols dans la Drôme. Mais les choses vont changer brutalement au début de l'année 1939, après la prise de Barcelone par les nationalistes, le 26 janvier. Cette défaite entraîne un exode massif de combattants républicains et de populations civiles vers la frontière. L'État français décide, dans

¹⁴ ADD, 4 M 665, Courrier du Comité hispano-français et note manuscrite du préfet, 11 et 12/10/1937.

¹⁵ ADD, 4 M 679, Courriers du Comité d'accueil aux enfants d'Espagne au préfet de la Drôme, 20/11/1937 et 11/01/1938.

¹⁶ ADD, 4 M 679. Concepción Rodriguez Gomez, âgée de 10 ans, a été prise en charge par le Comité d'accueil le 15 juin 1937

un premier temps, de fermer la porte aux réfugiés mais, face aux dizaines de milliers d'Espagnols pris au piège entre l'armée nationaliste et l'armée française, la frontière est finalement ouverte et, en une quinzaine de jours, environ 500 000 réfugiés passent en France dans le plus grand désordre. Les combattants et les hommes en âge de porter les armes sont immédiatement séparés de leurs familles et internés dans des camps qui sont créés ex-nihilo à Argelès-sur-Mer, Saint-Cyprien ou au Barcarès. Mais 130 000 femmes, enfants, hommes âgés ou blessés sont dirigés, tant bien que mal, vers 77 départements où ils sont souvent logés dans la plus grande précarité car les autorités n'avaient pas prévu un exode d'une telle ampleur.

Dans le Drôme, 1 300 réfugiés arrivent, le 2 février, à Valence en provenance d'Arles-sur-Tech (Pyrénées-Orientales). La préfecture n'a été informée de cette arrivée que quelques heures plus tôt et accueille, sur les quais, des réfugiés épuisés et affamés, grelottant de froid. Certains sont blessés et dirigés vers les hôpitaux. D'autres sont sans nouvelles de leur famille qu'ils ont perdu dans le chaos de l'exode. Dans la gare même, les réfugiés sont examinés par des médecins avant d'être répartis entre l'ancienne usine des Bourrons, à Bourg-lès-Valence (700 réfugiés), la Chapellerie Valentinoise, rue des Alpes (400), et le dancing du parc Mazioux dans le quartier des Beaumes (200). Dans ces centres d'hébergement improvisés, des ballots de paille ont été déchargés pour permettre aux réfugiés de dormir et des braseros ont été installés pour limiter les effets du froid. Le lendemain, 800 autres réfugiés arrivent à Valence dans les mêmes conditions. Mais, dans le même temps, des membres du premier contingent sont déjà convoyés hors de Valence après avoir été recensés et vaccinés : 80 sont dirigés vers Bourg-de-Péage où ils sont logés dans le local de l'Amical laïque, 400 sont répartis dans l'arrondissement de Nyons et 360 dans celui de Die.

Contrairement à 1937, le choix effectué n'est pas celui du regroupement des réfugiés dans quelques centres d'hébergement mais celui de leur éparpillement dans un nombre assez important de communes. Dans l'arrondissement de Die, par exemple, des réfugiés arrivent dès le 3 février à Saillans, Espenel, Luc-en-Diois, Beaurières et Saint-Agnan-en-Vercors. 122 sont accueillis à Die mais 96 quittent la ville dès le lendemain pour Romeyer, Chatillon-en-Diois, Menglon et Lus-la-Croix-Haute. Dans les jours qui suivent, d'autres sont dirigés de Valence vers Saint-Roman, Chamaloc, Barnave, Vercheny, etc. Au cours des mois qui suivent, Die constitue uniquement un « centre répartiteur et hospitalier pour l'arrondissement ». Des logements ont bien été aménagés dans l'ancienne école de l'avenue Emile-Laurens mais ils ne sont destinés qu'aux réfugiés ayant des membres de leur famille en traitement à l'hôpital.

L'exemple de l'arrondissement de Die montre qu'en 1939, la préfecture de la Drôme oriente prioritairement les réfugiés vers les communes rurales du département et choisit d'éviter, dans la mesure du possible leur concentration dans les villes les plus importantes du département. C'est d'ailleurs pourquoi, dès le 6 février, une lettre circulaire du préfet est envoyée à une cinquantaine de maires du département les informant que des réfugiés devront être accueillis dans leur commune et qu'ils doivent donc « prendre immédiatement toutes dispositions utiles en vue d'assurer leur hébergement, soit dans des locaux mis à [leur] disposition, soit dans des familles »¹⁷. Pour chaque commune, la préfecture a évalué le nombre d'espagnols à recevoir (de 5 pour Alixans, par exemple, à 30 pour Tain l'Hermitage), l'ensemble représentant un total de 600 individus.

Dans les semaines qui suivent, le nombre de communes hébergeant des Espagnols s'accroît pour atteindre, en avril, le nombre 63 pour un total de 1517 réfugiés. Dans ces communes, d'anciennes usines, des écoles ou des bâtiments administratifs désaffectés sont transformés en

¹⁷ ADD, 4 M 642, Préfet de la Drôme aux maires, 06/02/1939.

centre d'hébergement, comme à Taulignan où 22 réfugiés sont logés dans un local aménagé dans une aile désaffectée de l'école des garçons. Seuls deux lieux d'hébergement collectifs ont une capacité d'accueil assez importante : il s'agit de la Caserne Saint-Martin, à Montélimar, qui reprend du service, et le centre de Recoubeau, une colonie de vacances mise à disposition des autorités par l'évêque de Valence.

Mais souvent, faute de bâtiment, ce sont des familles qui logent les réfugiés contre une rétribution de l'État qui s'élève à 10 francs pour les adultes et à 5 pour les enfants. C'est pourquoi, les municipalités multiplient les communiqués dans les journaux pour trouver des familles acceptant de se porter volontaires.

L'aide aux réfugiés et la recherche des familles

Dans les semaines qui suivent l'arrivée des réfugiés dans les différentes communes, la solidarité semble avoir été réelle. Les nouveaux venus sont souvent accueillis officiellement à la Mairie lors de leur arrivée et le maire leur offre une collation accompagnée d'un mot de bienvenue. Les municipalités sont à l'origine de comités locaux d'aide aux réfugiés qui collectent des vêtements et des dons. De nombreuses quêtes sont effectuées avec succès, comme à Beaurières, où 1 000 francs sont réunis en quelques jours grâce à la générosité des 270 habitants de la commune qui accueille 20 réfugiés. Les syndicats font des collectes dans les usines, les écoliers font de même dans leur quartier, des quêtes sont organisées lors des offices dominicaux, comme à Bourg-lès-Valence où le curé de la Ville remet 600 francs à la Mairie au début du mois de février. À Vercheny, une projection de film est réalisée, le 18 février, au profit des réfugiés de la commune. Dès leur arrivée, le Comité du Front populaire de la Drôme et l'Union départementale CGT se mobilisent pour collecter les dons des habitants, rappelant qu'« il n'est plus question de politique ou de religion »¹⁸ et un comité catholique d'accueil de la Drôme est créé, le 8 février, sous la présidence de Mgr Pic, évêque de Valence.

L'arrivée des réfugiés de 1939 a un impact beaucoup plus grand que celui des basques en 1937, non seulement parce qu'il est plus médiatisé nationalement et localement, mais aussi car il touche directement de nombreux habitants. Dans certaines communes de petite taille, l'arrivée des réfugiés a certainement été un véritable événement. Il faut dire que, dans un village comme Espenel, qui compte alors 140 habitants, l'arrivée de 28 réfugiés correspond à un accroissement de la population de plus de 20 %.

De leur côté, les réfugiés sont surtout préoccupés par la recherche de leurs proches. En effet, certaines femmes sont sans nouvelles de leur mari interné dans un camp ou de leurs enfants, et nombre d'enfants, ayant été séparés de leurs parents, arrivent seuls. Dans les mois qui suivent l'arrivée des réfugiés, une intense correspondance est échangée avec l'administration pour identifier le lieu d'hébergement d'un proche et, chose plus difficile, pour réunir les familles. Les autorités préfectorales ne font aucune difficulté pour permettre à des enfants de rejoindre leur mère. Mais les hommes internés dans les camps n'ont l'autorisation de rejoindre leur famille que s'ils ne sont plus à la charge de l'État. Aussi, leur demande est souvent suivie d'un « avis défavorable » de la part du préfet.

Il faut quelques fois plusieurs mois aux réfugiés pour se trouver enfin réunis. Ainsi, en février 1940, le maire de La Garde-Adhémar écrit au préfet pour demander si « le ménage Rodríguez [qui] se compose de deux vieillards absolument inoffensifs » et est hébergé dans le village, peut faire venir son fils, âgé de 26 ans, et amputé d'une jambe qui se trouve alors au camp de Gurs.

¹⁸ *La Dépêche dauphinoise*, 04/02/1938.

L'avis est favorable car le fils dispose d'une pension mensuelle de 300 francs du fait de son infirmité. Mais Vicenta García Martí, qui est hébergée à Romans, se voit opposé un refus quand, en août 1939, elle fait la même demande pour son frère interné au camp de Beuil sous le motif « qu'elle n'offre pas toutes les garanties [financières] exigées ».

Le rapatriement des réfugiés de 1939-1940

Du côté de l'administration préfectoral, la préoccupation majeure est liée au coût que représente, pour la collectivité, un nombre aussi important de réfugiés. Aussi, très rapidement, les autorités incitent les Espagnols à retourner chez eux. Mais, bien que la guerre d'Espagne se termine avec la chute de Madrid le 26 avril 1939, il n'est pas simple pour les réfugiés de rentrer dans leur pays. En effet, le 9 février 1939, Franco a promulgué la loi « des responsabilités politiques ». De portée rétroactive, elle crée des tribunaux d'exception qui pourront juger tous ceux qui, depuis octobre 1934, ont eu une activité politique républicaine ou qui, depuis février 1936, se sont opposés aux nationalistes « par des actes concrets ou par passivité grave »¹⁹. Et très rapidement, parmi les réfugiés, des informations circulent confirmant que la répression est féroce en Espagne contre ceux qui ont défendu la République.

Malgré cela, au fur et à mesure que les mois passent, et plus encore après l'entrée en guerre de la France, le 3 septembre 1939, les pressions envers les réfugiés s'intensifient pour qu'ils regagnent leur pays. Le sous-préfet de Die, par exemple, rencontre, le 17 octobre, les maires ayant, dans leur commune, des réfugiés espagnols pour faire un état des lieux et les encourager à visiter à nouveau les réfugiés pour les inciter au départ²⁰. Il visite ensuite le centre de Saint-Martin-en-Vercors où ont été envoyés les 123 espagnols hébergés au couvent de Recoubeau quand celui-ci est reconverti, fin septembre, un hôpital complémentaire de l'armée. Là, il leur affirme qu'ils n'ont rien à craindre des représailles des franquistes et les incite « énergiquement » à souscrire dans les plus brefs délais, des demandes de rapatriement, avant qu'ils ne soient « obligés de partir contraints par les nécessités des circonstances actuelles ». En novembre, il se félicite d'ailleurs de voir qu'en un mois, 44 « unités » sont parties par les convois du 24 octobre et 14 novembre. Pourtant, le 9 novembre 1939, le sous-préfet reconnaissait, dans une lettre au préfet que « les nouvelles qu'ils reçoivent d'Espagne ou d'ailleurs leur prescrivent de rester en France ». Par ailleurs certaines femmes refusent de rentrer dans leur pays car leur mari sont encore internés dans un camp et ne veulent partir sans lui.

Malgré l'insistance du sous-préfet, il reste encore 68 Espagnols au centre de Saint-Martin-en-Vercors le 15 janvier 1940 et de nombreux autres répartis sur le territoire drômois. Mais leur situation a souvent changé. Certains réfugiés, qui n'avaient au départ pas le droit de travailler, ont trouvé un emploi dans la Drôme, en particulier dans les exploitations agricoles, du fait de la mobilisation d'une partie des Français après la déclaration de guerre. Devenues « domestiques de ferme », ouvrières agricoles, femmes de ménage, certaines femmes peuvent plus facilement faire venir leur famille auprès d'elles, d'autant plus qu'une main d'œuvre masculine est recherchée dans certaines exploitations. Cette procédure est d'ailleurs facilitée par une circulaire du ministre de l'Intérieur du 7 février 1940 qui prescrit « de procéder au regroupement des familles espagnoles auprès des membres de leur famille pourvue d'un

¹⁹ Geneviève Dreyfus-Armand, *L'exil des républicains espagnols...*, op. cit., p. 73-74.

²⁰ ADD, 4 M 465, sous-préfet de Die à préfet de la Drôme, 17/10/1939.

emploi ». D'autres familles quittent la Drôme pour rejoindre un mari ayant trouvé un emploi dans un autre département.

Une présence espagnole renforcée à la Libération

L'histoire des réfugiés espagnols dans la Drôme ne s'arrête pas en 1940 et il aurait été important de rappeler le rôle joué par les Groupements de Travailleurs Etrangers (GTE), au sein desquels ont été enrôlés de force les réfugiés internés dans les camps, dans l'arrivée de nombreux Espagnols dans la Drôme entre 1940 et 1944²¹.

Peu avant la Libération, le préfet de région de Lyon recense 478 réfugiés sur le sol drômois, dont 217 hommes, 173 femmes et 78 enfants²². 49 hommes sont incorporés dans un GTE mais la plupart travaillent librement dans les exploitations agricoles et forestières du département, et le rapport hommes-femmes est relativement équilibré, signe que le groupe des réfugiés est surtout constitué de familles.

Un phénomène d'enracinement est-il en train de s'opérer ? Il est difficile de le dire mais ce sentiment semble confirmé par le recensement de 1946. En effet, en dix ans, le rapport entre les nationalités étrangères présentes sur le sol drômois a relativement évolué. Le nombre d'Italiens a baissé de manière significative (près de 28% de baisse depuis 1936), d'autres nationalités sont restées à peu près stables (Arméniens et Polonais). Seuls les Espagnols connaissent un accroissement important puisque leur nombre double pratiquement en 10 ans (de 460 à 873 individus).

L'arrivée des réfugiés en 1939, et l'emploi de main d'œuvre espagnole réfugiée (dans les GTE ou hors d'eux) dans les exploitations agricoles et forestières drômoises pendant la Seconde Guerre mondiale, semble avoir joué un rôle très important dans l'accroissement de la présence espagnole dans la Drôme. Les Espagnols, qui ne représentaient que 5,5% des étrangers de la Drôme avant-guerre, en représentent 14,5% en 1946. En 1965, la Drôme compte encore 401 « réfugiés politiques » espagnols²³. Une partie d'entre eux a fui le régime franquiste après 1945, mais certains sont encore, certainement, des réfugiés arrivés pendant la guerre d'Espagne²⁴.

²¹ Sur cette question, voir Robert Serre, « "Étrangers en surnombre" : le 352^e GTE de Crest (1941-1944) », in *Des indésirables : les camps d'internement et de travail dans l'Ardèche et la Drôme durant la Seconde guerre mondiale*, Valence, Éd. Peuple libre & Notre temps, 1999, p. 287-418.

²² ADR, 132 W 265, Préfet de la région de Lyon au Commandeur de la Police de sûreté de Lyon, 23 mars 1944.

²³ ADD, 821 W 11, chiffres de 1965. Les réfugiés espagnols sont un peu moins nombreux que les arméniens qui sont 431.

²⁴ Cet article repose sur la consultation de l'important fonds des Archives départementales de la Drôme consacré à l'accueil des réfugiés espagnols entre 1936 et 1940, particulier les cotes 4 M 634-685 et 1 Z 141-165, et sur la consultation de certains journaux drômois de la période.